



DEMANDES D'AIDES DES ASSOCIATIONS

Note à l'attention des demandeurs :

- Les demandes d'aides sont à envoyer, si possible 3 mois au moins avant le début d'exécution du projet, de préférence par courriel à :

Gratien RUKINDIKIZA Président du CRIJ : rukindikiza@gmail.com

Joël ROUDIER responsable de la commission Echanges, voyages scolaires et voyages d'études à l'international: joel.roudier@ac-creteil.fr

Ou à défaut à l'adresse postale du CRIJ :

Comité des Relations Internationales et des Jumelages

-94 rue Etienne Dolet- 94230 Cachan

- L'aide, éventuellement accordée, est versée dans son intégralité conformément au règlement intérieur du CRIJ par virement bancaire, sous réserve que l'adhésion annuelle au CRIJ d'un montant de 50 € ait été réglée.

- En cas d'attribution d'une aide, même partielle, le Président de l'association s'engage, par écrit, à ce que le financement obtenu soit dépensé dans le cadre du projet aidé.

- Le compte rendu de l'exécution du projet, accompagné du budget réalisé intégrant l'aide accordée, doit parvenir au CRIJ le plus rapidement possible après la date de fin de réalisation du projet pour que le CRIJ.

En cas de difficultés, de retards imprévus, il est indispensable d'adresser un compte rendu intermédiaire

- En cas d'abandon du projet, quelle qu'en soit la cause, le Président de l'association s'engage par écrit à reverser au CRIJ la totalité de l'aide déjà perçue.